



Herbicide Bifecta EZ

Fiche de données de sécurité

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-20

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : Herbicide Bifecta EZ

N° d'hom. LPA : 34422

Voir l'étiquette approuvée du produit pour les instructions de manutention et d'utilisation.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101-333 96th Ave. NE
Calgary, AB T3K 0S3
Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro d'urgence 24 heures sur 24, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur le produit et son utilisation,
Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. Identification des dangers

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

Dangers physiques :

Aucun

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu Catégorie 1

Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique Catégorie 1

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger :

Sensibilisant cutané potentiel. Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Herbicide Bifecta EZ

Fiche de données de sécurité

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-20

{Réservé}



Conseils de prudence :

Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. Éviter le rejet dans l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison en cas de malaise. Voir l'étiquette du produit et la section 4 pour des conseils ou des soins médicaux d'urgence.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Garder sous clef.

Recueillir le produit répandu.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

3. Composition / information sur les ingrédients

Composants dangereux	N° CAS	% en poids
métribuzine	21087-64-9	29,0 – 30,9
flumioxazine	103361-09-7	6,4 – 7,0

Les autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins que le centre antipoison ou le médecin ne le demande. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

Herbicide Bifecta EZ

Fiche de données de sécurité

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-20

{Réservé}

5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux matériaux environnants. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Endiguer la zone pour éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Jeter l'eau de lutte contre l'incendie plus tard.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Si on utilise de l'eau pour combattre le feu, contenir le ruissellement en utilisant des digues pour éviter la contamination des réserves d'eau. Jeter l'eau de lutte contre l'incendie plus tard.

Matériaux de décomposition dangereux (dans des conditions d'incendie) : Peut produire des gaz tels que des oxydes de carbone et d'azote.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles : Porter un équipement de protection adapté à la situation. Voir les informations sur la protection personnelle dans la section 8.

Précautions environnementales : Empêcher le matériau de pénétrer dans les réseaux d'égouts publics ou dans tout cours d'eau. Ne pas évacuer vers l'égout. Les déversements importants sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'enlèvement de la couche arable. La zone touchée doit être enlevée et placée dans un récipient approprié en vue de son élimination.

Méthodes de confinement : Endiguer le déversement en utilisant des matériaux absorbants ou imperméables comme la terre, le sable ou l'argile. Recueillir et contenir les matériaux absorbants et de digue contaminés en vue de leur élimination.

Méthodes de nettoyage et d'élimination : Éviter de créer des conditions poussiéreuses. Racler et placer dans un récipient fermé approprié. Laver toute la zone de déversement avec une bouillie de détergent, absorber et balayer dans un récipient en vue de l'élimination. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage. Voir la section 13, DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION, pour plus d'informations.

Autres informations : S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

7. Manutention et stockage

Manutention : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle (EPI) si le pesticide y pénètre. Ensuite, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ni les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie :

Lorsque des contrôles d'ingénierie sont indiqués par des conditions d'utilisation spécifiques ou un potentiel d'exposition excessive, utiliser une ventilation par aspiration locale au point de génération.

Protection des yeux et du visage : Non requise normalement. Pour éviter tout contact avec les yeux, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité blindées. Une douche oculaire d'urgence ou une source d'eau doit être facilement accessible dans la zone de travail.

Protection de la peau : Pour éviter tout contact avec la peau, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures. Une douche oculaire d'urgence ou une source d'eau doit être facilement accessible dans la zone de travail.

Protection des voies respiratoires : Non requise normalement. Si les vapeurs ou les brouillards dépassent les niveaux acceptables, porter un appareil respiratoire purificateur d'air approuvé par le NIOSH avec des cartouches ou des boîtes filtrantes approuvées pour une utilisation contre les pesticides.

Considérations générales sur l'hygiène : L'hygiène personnelle est une mesure importante de contrôle de l'exposition sur le lieu de travail, et les mesures générales suivantes doivent être prises lors du travail ou de la manipulation de ce produit : 1) ne pas stocker, utiliser ni consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de cosmétiques dans les zones où ce matériau est stocké; 2) se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Directives d'exposition :

Composant	MPT*	LECT**	Référence / note
métribuzine	NE	NE	Aucune n'a été trouvée
flumioxazine	NE	NE	Aucune n'a été trouvée

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme.

NE = Non établie

Consulter l'étiquette du produit approuvé pour des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition.

9. Propriétés physiques et chimiques

NOTE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais elles peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification. Si aucune valeur n'est déterminée pour la formulation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente du ou des ingrédients prédominants.

Apparence :	Liquide opaque de couleur blanc cassé
Odeur :	Modérément amère
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	7,8 (dispersion de 1 %)
Point de fusion et point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas de données disponibles
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Pas de données disponibles
Tension de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	1,06 g/cm ³ (8,85 lb/gal)
Solubilité(s) :	Se disperse facilement dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	290 cP à 24 °C; 332 cP à 39 °C (50 tr/min, Brookfield)

10. Stabilité et réactivité :

Réactivité : Ne pas mélanger ni laisser entrer en contact avec des agents oxydants. Une réaction chimique dangereuse peut se produire.

Stabilité chimique : Ce matériau est stable dans des conditions normales de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses : Ne se produiront pas.

Conditions à éviter : Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants : bases et acides.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions d'incendie, peut produire des gaz tels que des oxydes de carbone et d'azote.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables : Cutanée, respiratoire

Symptômes d'exposition :

Contact oculaire : Légèrement irritant selon les études de toxicité.

Contact cutané : Minimalement toxique et légèrement irritant selon les études de toxicité. Peut provoquer une réaction allergique de la peau (sensibilisation).

Ingestion : Légèrement toxique en cas d'ingestion selon les études de toxicité.

Herbicide Bifecta EZ

Fiche de données de sécurité

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-20

{Réservé}

Inhalation : Faible toxicité par inhalation selon les études de toxicité.

Effets retardés, immédiats et chroniques de l'exposition :

Données toxicologiques :

Les données des études de laboratoire réalisées sur ce produit sont résumées ci-dessous :

Par voie orale : DL₅₀, rat : > 2 000 mg/kg (femelle)

Par voie cutanée : DL₅₀, rat : > 2 000 mg/kg

Par inhalation : CL₅₀ 4 heures, rat : > 2,05 mg/L (pas de mortalité à la plus haute dose testée)

Irritation oculaire : Lapin : Minimale irritant (CTMM = 6,0)

Irritation cutanée : Lapin : Non irritant (IICP = 0)

Sensibilisation cutanée (méthode ELGL) : Considéré comme un sensibilisant cutané de contact chez la souris après une exposition cutanée répétée.

Effets subchroniques (sur les organes cibles) : Une surexposition répétée à la métribuzine peut avoir des effets sur la prise de poids, le taux de cholestérol, le foie et la thyroïde. Les effets liés à la flumioxazine observés chez le rat à la suite d'expositions subchroniques à des niveaux de dose élevés étaient l'hématotoxicité, y compris l'anémie, et l'augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez le chien, les effets produits à des niveaux de dose élevés comprenaient une légère prolongation du temps de céphaline activée, une augmentation du cholestérol et des phospholipides, une élévation de la phosphatase alcaline, une augmentation du poids du foie et des modifications histologiques du foie. La dose sans effet observable (DSEO) la plus faible dans les études subchroniques était de 30 ppm dans l'étude de toxicité de trois mois chez le rat.

Cancérogénicité / effets chroniques sur la santé : Une surexposition prolongée à la métribuzine peut affecter le foie, les reins, la thyroïde et la chimie du sang. La métribuzine n'a pas provoqué de cancer dans les études chez les animaux de laboratoire. Des expositions répétées à la flumioxazine chez les animaux ont produit de l'anémie et d'autres modifications de la formation du sang, des modifications du poids des organes et des modifications de la chimie du sang. La flumioxazine n'a pas provoqué de cancer dans les études d'alimentation à vie chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction : Il n'y a pas eu de preuve de toxicité pour la reproduction dans une étude de reproduction sur deux générations de rats traités avec la métribuzine. Les descendants soumis à la dose la plus élevée ont présenté des gains de poids corporel réduits à partir du 14^e jour de lactation, cet âge étant en corrélation avec la consommation de régimes traités. Des effets sur la reproduction ont été observés chez les rats exposés à la flumioxazine.

Toxicité pour le développement : Dans les études animales, la métribuzine n'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux; d'autres effets ont été observés chez le fœtus uniquement à des doses qui ont provoqué des effets toxiques chez la mère. Des malformations congénitales ont été produites chez les descendants des rats femelles exposés à la flumioxazine. Aucun effet n'a été observé chez le lapin.

Génotoxicité : Les études de mutagénicité sur la métribuzine, prises collectivement, démontrent que la métribuzine n'est ni génotoxique ni mutagène. La flumioxazine ne présente pas de danger génétique.

Évaluations de la cancérogénicité : Aucune n'est répertoriée par l'ACGIH, le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

12. Données écologiques

Écotoxicité :

Données issues d'études de laboratoire menées sur la métribuzine :

CL ₅₀ 96 heures, truite arc-en-ciel :	2,3 mg/L
CE ₅₀ 48 heures, <i>Daphnia magna</i> :	4,5 mg/L
CL ₅₀ 96 heures, crapet arlequin :	> 21 mg/L
CE ₅₀ 96 heures, crevette de mer :	48,3 mg/L
CL ₅₀ 96 heures, poisson rouge :	> 10 mg/L
DL ₅₀ orale, colin de Virginie :	> 2 250 mg/kg

Données issues d'études de laboratoire menées sur la flumioxazine :

CL ₅₀ 96 heures, truite arc-en-ciel :	2,3 mg/L
DL ₅₀ orale, colin de Virginie :	> 2 250 mg/kg
CL ₅₀ 96 heures, crapet arlequin :	> 21 mg/L
CL ₅₀ alimentaire 8 jours, colin de Virginie :	> 5 620 ppm
CE ₅₀ 48 heures, <i>Daphnia magna</i> :	> 5,5 mg/L
DL ₅₀ orale, canard colvert :	> 2 250 mg/kg
CL ₅₀ 96 heures, vairon à tête de mouton :	> 4,7 mg/L
CL ₅₀ alimentaire 8 jours, canard colvert :	> 5 620 ppm
CL ₅₀ 96 heures, mysis :	0,23 mg/L
CL ₅₀ aiguë par contact, abeille domestique :	105 µg/abeille

Devenir dans l'environnement : D'après les données disponibles, les principales voies de dégradation de la métribuzine et de ses principaux produits de dégradation sont le métabolisme microbien et la dégradation photolytique sur le sol. Ces composés peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines et s'écouler vers les eaux de surface dans de nombreuses conditions d'utilisation, car ils ne sont pas volatils. Une fois dans les eaux souterraines, la métribuzine devrait persister en raison de sa stabilité à l'hydrolyse et de l'absence de pénétration de la lumière. Inversement, les résidus de métribuzine ne sont pas susceptibles de persister dans des eaux de surface claires, bien mélangées et peu profondes, avec une bonne pénétration de la lumière, car la métribuzine mère se dégrade rapidement par photolyse aqueuse. La flumioxazine se dégrade rapidement dans l'eau et le sol. Sa dissipation se fait par une combinaison d'hydrolyse et d'oxydation microbienne. Bien que la flumioxazine se dissipe rapidement, ses intermédiaires discrets ne s'accumulent pas et les produits environnementaux finaux s'incorporent aux matières organiques du sol et au dioxyde de carbone. D'après les études de lixiviation en colonne et la courte demi-vie en milieu aérobie, le potentiel de lixiviation de la flumioxazine ou de ses produits de dégradation dans les sols agricoles de champ est faible. Le faible taux d'utilisation et la dissipation rapide dans le sol se traduisent par un faible potentiel de report sur les cultures en rotation.

13. Données sur l'élimination

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit se faire conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Le cas échéant, retourner le contenant conformément au programme de retour. S'il s'agit d'un contenant recyclable, l'éliminer à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant au point de collecte, le rincer trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14. Informations relatives au transport

Description du TMD canadien (route et rail) : Non réglementé pour le transport par route ou rail.

États-Unis :

Description du DOT :

< 119 gal par paquet complet :

Non réglementé par le DOT, sauf s'il est expédié par voie maritime. Voir la description OMI et IMDG.

≥ 119 gal par paquet complet :

ONU 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Métribuzine, Flumioxazine), 9, III, Polluant marin

OMI et IMDG

ONU 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Métribuzine, Flumioxazine), 9, III, Polluant marin

IATA

ONU 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Métribuzine, Flumioxazine), 9, III, Polluant marin

15. Informations sur la réglementation

Numéro d'homologation, *Loi sur les produits antiparasitaires* : 34422

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au

Herbicide Bifecta EZ
Fiche de données de sécurité

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-20

{Réservé}

SGH. Voici les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



ATTENTION – POISON

Exempté du SIMDUT.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au Système général harmonisé (SGH) de classification et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Cette FDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants en cas d'urgence et toute autre personne manipulant de grandes quantités du produit dans le cadre d'activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit ces informations spécifiquement pour l'utilisation du produit telle qu'elle est prévue.

Les informations de l'entreprise et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette FDS. Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date de publication. Toutefois, aucune garantie, ni explicite ni implicite, n'est donnée.

Révisions à la dernière version : Mise à jour après homologation.

Date de publication : 2022-03-01

Date de remplacement : 2020-09-02